Nations Unies S/PV.6860



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6860e séance

Mardi 13 novembre 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 6 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/813)

12-58682 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 6 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/813)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/813, qui contient une lettre datée du 6 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le quarante-deuxième rapport du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil de sécurité dont les mandats s'achèvent à la fin de cette année – l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie l'Inde et le Portugal – de leur appui. Cette année a été particulièrement difficile pour le Conseil de sécurité, et je tiens à remercier les membres d'avoir bien voulu encourager etappuyer les efforts visant à accompagner la Bosnie-Herzégovine sur la voie de la réalisation de notre objectif commun : la paix et la stabilité durables. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter plein succès aux membres nouvellement élus du Conseil de sécurité durant leurs mandats au Conseil. Ceux d'entre nous qui travaillent sur le terrain en Bosnie-Herzégovine savent que nous pouvons continuer à compter sur l'appui du Conseil à l'avenir. Nous ynous puiserons notre force dans ce qui demeure un environnement difficile.

Notre objectif est juste et important, à savoir une paix et une stabilité durables pour la Bosnie-Herzégovine, irréversiblement engagée sur la voie de l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. La communauté internationale demeure fermement attachée à cet objectif plus de 20 ans après la reconnaissance internationale de la Bosnie-Herzégovine en avril 1992. Cet attachement à notre cause commune avec les citoyens de la Bosnie-Herzégovine est une fois de plus apparu très clairement lors des visites de haut niveau effectuées en Bosnie-Herzégovine pendant la période à l'examen. Ce mois-ci, la Secrétaire d'État américaine, Mme Hillary Clinton, et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, se sont rendues ensemble à Sarajevo. Le Ministre britannique des affaires étrangères, M. William Hague, s'y est aussi rendu il y a quelques jours.

Cela fait un an que nous avons achevé la transition et la reconfiguration de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine, en détachant le Représentant spécial de l'Union européenne du Bureau du Haut Représentant et en l'intégrant dans la Délégation autonome de l'Union européenne. Je suis heureux de dire que la Délégation de l'Union européenne et mon Bureau ont noué une relation de travail très étroite sur le terrain. L'Ambassadeur Peter Sørensen a remarquablement entamé ses fonctions, et sa présence a effectivement apporté une bouffée d'air frais. Nous sommes en train de coordonner nos efforts, recherchant autant que possible des synergies et des situations mutuellement bénéfiques.

Toutefois, aussi bonne soit-elle, notre coopération avec la communauté internationale ne peut pas à elle seule garantir des progrès. Nous sommes actuellement dans une phase où l'importance et la rapidité des progrès enregistrés par la Bosnie-Herzégovine seront évaluées à l'aune de la capacité des autorités de mon pays d'obtenir ou non des résultats concrets. À ce sujet, je dois hélas évoquer des faits moins encourageants, car les dirigeants politiques n'obtiennent pas les résultats escomptés 17 ans après la signature de l'Accord de paix.

Lorsque je suis intervenu au Conseil il y a six mois (voir S/PV. 6771), j'ai fait preuve d'un optimisme prudent quant à la direction que prenait le pays. Après avoir attendu 15 mois que les dirigeants politiques

parviennent à un accord, nous avons finalement assisté à la nomination en février des autorités du pouvoir exécutif au niveau de l'État. Le 31 mai, le budget de l'État a finalement été adopté. Il était logique de penser qu'avec un nouveau gouvernement et un nouveau budget en place, la nouvelle coalition rattraperait immédiatement le temps perdu et répondrait aux besoins pressants des citoyens et remplirait les conditions nécessaires pour lancer la nouvelle phase des processus d'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN.

À la grande déception d'une grande partie de la communauté internationale, ce n'est pas ce qui s'est produit. En revanche, un effort prolongé visant à restructurer la coalition au pouvoir a commencé au début de juin. Nous espérons que ce processus sera réglé d'ici à la fin de l'année, après avoir perdu six autres mois. Ce différend a détourné l'attention des défis pressants. Tandis que d'autres pays de la région avancent, la Bosnie-Herzégovine reste à la traîne. Ce constat figure également dans le récent rapport d'avancement de la Commission européenne. Outre l'impasse administrative et législative, à la Fédération, nous avons parfois vu des partis politiques faire fi des dispositions constitutionnelles et juridiques tant ils avaient hâte d'apporter des modifications aux coalitions au pouvoir.

La question de savoir quels sont les partis qui forment la coalition au pouvoir n'est pas une question qui doit être tranchée par la communauté internationale. Néanmoins, lorsque l'état de droit n'est pas respecté, nous devons nous inquiéter. Le différend se poursuit au niveau de la Fédération, mais au cours des deux dernières semaines, nous avons noté des signes de rapprochement en vue de la formation d'une nouvelle coalition au niveau de l'État, entre les deux partis de la Republika Srpska et la Fédération qui ont recueilli la majorité des suffrages aux élections générales de 2010. Il est encourageant que les deux partis soient disposés à engager des discussions sérieuses sur les questions de fond. En l'absence de dialogue et sans la volonté d'œuvrer à l'élaboration de compromis sains il n'y aura pas de progrès.

Il est dans le même temps crucial que, dans la poursuite de leur programme, les partis ne prennent pas de mesures pour annuler les réformes effectuées si soigneusement pendant de nombreuses années pour promouvoir l'Accord de paix. Le Comité directeur du Conseil pour la mise en œuvre de la paix a toujours été ferme sur ce point.

Une autre question qui revêt une plus grande importance selon moi est que les attaques contre l'Accord de paix et notamment contre la souveraineté et l'intégrité territoriales de la Bosnie-Herzégovine se sont sensiblement intensifiées pendant la période à l'examen. J'ai à de nombreuses reprises rendu compte des propos anti-étatiques et sécessionnistes tenus par les dirigeants en exercice de la Republika Srpska. Hélas ces discours sont devenus de plus en plus violents et provocateurs au cours des six derniers mois. Mon rapport écrit (voir S/2012/813) contient de nombreux exemples de propos incendiaires qui ont été tenus par des hauts responsables de la Republika Sprska. Que répondre à une haute personnalité politique de qui déclare que la Bosnie-Herzégovine le rend malade et qu'il prie Dieu pour qu'elle se disloque le plus rapidement possible? Comment réagir lorsque quelqu'un dit de notre pays bien aimé qu'il le rend malade et qu'il doit se disloquer? Je pense que nous serions préoccupés, choqués et certainement profondément attristés.

Nous serions mal avisés de considérer ces propos comme vides de sens ou comme des diatribes électoralistes. Ils sont accompagnés ces dernières années d'une action globale visant à rendre l'État et ses institutions moins fonctionnels, et dans certains cas non fonctionnels. Les Forces armées de Bosnie-Herzégovine sont la dernière institution que la Républika Srpska a cherché à dissoudre ou à affaiblir. C'est une structure multinationale à laquelle il a été rendu hommage pour ses contributions aux opérations de maintien de la paix dans le monde, y compris les opérations autorisées par le Conseil de sécurité lui-même.

Compte tenu du mandat qui m'a été confié par la communauté internationale, un mandat réaffirmé à plusieurs reprises par le Conseil de sécurité, j'ai le regret de dire que ces obstacles sont suffisamment inquiétants pour appeler l'attention particulière de cet organe. Aucune autre question n'est probablement plus centrale à l'Accord de paix que la préservation de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. La remise en cause constante de l'État – y compris les appels réguliers de la Republika Srpska à son démantèlement – doit être prise au sérieux, notamment si nous tenons compte des conflits des années 1990.

Le Ministre britannique des affaires étrangères, William Hague, a fait clairement savoir, lors de sa récente visite en Bosnie-Herzégovine, que :

> « La Bosnie ne peut devenir membre de l'Union européenne qu'en tant qu'État unique et souverain. Ceux qui pensent qu'une autre voie est possible

pour la Bosnie ont tort, et ceux qui portent atteinte à l'État bosnien ne seront pas nos partenaires ».

C'est un avis que nous partageons totalement.

Compte tenu des faits que je viens de présenter, j'étais peut-être moins surpris que déçu de constater que les autorités ont accompli très peu de progrès dans la réalisation des cinq objectifs et deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut Représentant.

Néanmoins, des avancées ont été réalisées pour ce qui est de l'objectif concernant le district de Brcko grâce à des mesures prises par la communauté internationale. Le 23 mai, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a entériné ma décision de fermer le Bureau du Haut Représentant à Brcko. J'ai donc fermé ce Bureau le 31 août. Le Comité directeur a également appuyé la décision du Superviseur de Brcko, Rod Moore, de suspendre l'exercice de ses fonctions à la même date.

Suite à ces décisions, le district de Brcko est entré dans une nouvelle phase, les autorités locales assumant l'entière responsabilité des affaires courantes dans le district. Compte tenu de nos responsabilités au titre de la sentence définitive, le Superviseur et moi-même suivrons de prêt l'évolution de la situation dans ce district.

En outre, la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine a rendu un arrêt historique dans une affaire concernant le statut des biens de l'État qui a des répercussions majeures sur le règlement de cette question, le deuxième des cinq objectifs préalables à la fermeture du Bureau du Haut Représentant. En clair, la décision de la Cour affirme que l'État est le principal propriétaire de ces biens.

Après une campagne qui a rarement abordé des questions locales, le 7 octobre, les élections locales se sont déroulées en grande partie sans incident. Une nouvelle fois, l'attention de la communauté internationale s'est concentrée sur Srebrenica, et à juste titre, compte tenu du génocide qui y a été perpétré. Une personnalité de haut niveau s'y est rendue : le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Malgré quelques polémiques au sujet de l'inscription des électeurs et du décompte des voix à Srebrenica, les élections se sont heureusement déroulées sans incident majeur. Un maire bosniaque a été élu et les sièges au Conseil municipal ont été équitablement répartis entre Serbes et Bosniaques. Les parties doivent à présent unir leurs efforts pour travailler dans un esprit de réconciliation dans l'intérêt de tous les habitants de Srebrenica. Une vie digne et la coexistence doivent faire leur retour à Srebrenica. Cette ville doit de nouveau être à la hauteur de l'étymologie de son nom, « la ville d'argent ».

Dans la ville de Mostar, qui reste meurtrie et divisée, les chances d'apporter des changements par les urnes restent faibles. En raison de l'incapacité des parties à s'accorder sur l'application de l'arrêt que la Cour constitutionnelle a rendu sur le code électoral se rapportant à Mostar, cette ville est la seule dans le pays à n'avoir pas organisé d'élections locales le 7 octobre. Aucun accord n'est en vue près de deux ans après l'arrêt de la Cour et mon Bureau s'emploie donc actuellement à aider les autorités locales à apporter une solution locale pour appliquer l'arrêt de la Cour dans les meilleurs délais. Les pourparlers que nous facilitons se trouvent à un stade décisif et le moment est venu pour toutes les parties de consentir à un compromis et d'appliquer l'arrêt de la Cour.

J'espère vraiment que lors de mon prochain exposé au Conseil, des élections auront été organisées à Mostar et que tout le pays aura rattrapé son retard sur ses voisins de la région.

Je voudrais, enfin, faire deux remarques.

Premièrement, la Bosnie-Herzégovine ne peut se permettre de continuer à prendre du retard sur les autres pays de la région. Cela aurait de terribles conséquences sur les plans économique, social et politique.

Deuxièmement, les obstacles à l'application de l'Accord-cadre général pour la paix sont devenus si fréquents et directs durant la période à l'examen qu'ils méritent une attention particulière. La remise en cause de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et de son avenir en tant qu'État doit cesser. La communauté internationale ne doit pas tolérer de telles entraves, et nous devons faire en sorte d'avoir la volonté et les capacités nécessaires pour surmonter ces obstacles. De cette manière, nous appuierons également les efforts de ceux qui sont prêts à œuvrer pour le bien de tous en assurant une paix et une stabilité durables dans le contexte euro-atlantique.

Nous nous trouvons à un moment décisif et nous devons préciser, le plus clairement possible, ce que nous attendons des dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine et ce que nous ne tolérerons pas. Ils doivent cesser de créer des divisions et commencer enfin à préparer le terrain pour la pleine réintégration du pays, dans l'intérêt de tous ses citoyens. Ils peuvent

pour ce faire regarder de quelle manière l'Europe s'est construite après la guerre, par la tolérance, le dialogue et des compromis judicieux. Comme l'a dit récemment le Ministre allemand des affaires étrangères, Guido Westerwelle, le terme « affrontement » a cédé la place en Europe à celui de « coopération ».

Pour terminer, je voudrais citer le Secrétaire général, qui a conclu sa récente visite en Bosnie-Herzégovine par ces propos stimulants :

> « Dans une région qui évolue rapidement, personne ne peut se permettre de rester à la traîne. Une direction collective est nécessaire. L'unité est nécessaire. Une détermination à travailler et à avancer ensemble est nécessaire ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Inzko de son exposé détaillé et instructif. L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite ultérieurement par l'observateur de l'Union européenne.

J'axerai aujourd'hui mes observations sur trois points principaux.

Premièrement, et c'est le point le plus important pour le Conseil de sécurité, la situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine est restée calme et stable. Depuis son lancement en 2004, l'opération Althea menée par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) n'a pas eu à intervenir une seule fois pour rétablir la paix. Plus récemment, les cinquièmes élections locales organisées depuis la fin de la guerre se sont déroulées dans le calme.

Les autorités bosniennes ont ainsi prouvé qu'elles étaient capables de faire face aux menaces à la sécurité et à la sûreté. S'appuyant sur cette évaluation, la reconfiguration de l'opération Althea a été achevée le 1er septembre. Avec des effectifs réduits en Bosnie-Herzégovine, l'opération Althea axe avec succès ses efforts sur le renforcement des capacités et la formation.

Ma deuxième observation concerne la situation politique actuelle en Bosnie. L'exposé de l'Ambassadeur Inzko et le dernier rapport d'activité de l'Union européenne dressent un tableau plutôt sombre de l'état d'avancement des réformes dans le pays. Il est vrai que les dirigeants politiques n'ont pas de stratégie commune sur la direction générale que la Bosnie-Herzégovine doit suivre, et cela est inquiétant. Nous avons cependant observé des signes importants de progrès, notamment en début d'année, tels que la formation d'un nouveau Gouvernement, un accord sur un budget national, ainsi que de nouvelles lois sur les aides de l'État et un recensement.

Nous avons clairement indiqué aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine qu'ils devraient inscrire les intérêts de l'ensemble du pays et le bien-être des citoyens au cœur de leurs efforts pour engager résolument leur pays sur la voie de la réforme en vue de son accession à l'Union européenne.

Une mesure importante a été prise à cet égard : l'accord conclu entre les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne concernant une feuille de route précisant les conditions essentielles que la Bosnie-Herzégovine doit remplir pour s'engager sur la voie de l'intégration à l'Europe.

Le plus urgent est l'application tant attendue de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sedjic et Finci* c. *Bosnie-Herzégovine* concernant le droit des minorités à se faire élire à la présidence bosnienne et à la chambre basse du Parlement. L'Union européenne a la volonté politique et les instruments nécessaires pour appuyer au mieux la Bosnie-Herzégovine en la matière. La présence accrue de l'Union européenne sur le terrain et le mandat renforcé du Représentant spécial de l'Union européenne confirment d'ailleurs l'attachement de l'Union à la Bosnie-Herzégovine.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point, à savoir l'engagement de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine à l'avenir. L'Allemagne rend un hommage appuyé à la contribution du Haut Représentant et de son Bureau à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine au cours des 17 années écoulées. Après la fin de la guerre en 1995, il était indiscutablement nécessaire que la communauté internationale suive de près la situation et exerce un contrôle exécutif.

Mais, aujourd'hui, ces activités sont plutôt un obstacle à l'obligation des dirigeants politiques de rendre des comptes à leur électorat et à la prise en main nationale du processus de réforme. Au lieu de nous cantonner dans un dispositif institutionnel issu du passé, nous devons axer nos efforts sur des concepts et des instruments qui peuvent faire avancer les choses. La perspective

européenne occupant enfin une place centrale en Bosnie-Herzégovine, nous pouvons maintenant nous permettre de décharger le Bureau du Haut Représentant de tâches qui sont accomplies avec plus d'efficacité par l'Union européenne et ses représentants sur le terrain. Nous nous félicitons de la décision de suspendre la supervision du district de Brcko où l'Union européenne a ouvert, à la place, un nouveau bureau régional. Des progrès supplémentaires sont nécessaires à cet égard.

Je tiens à rappeler aux États Membres une question qui demeure sans solution – la question de l'immunité. Si l'on veut préserver les acquis du Bureau du Haut Représentant pour stabiliser la Bosnie-Herzégovine, il faut trouver une solution durable et globale à la question de l'immunité de juridiction du personnel actuel du Bureau du Haut Représentant comme de celui qui l'a précédé. Nous espérons que des progrès interviendront rapidement sur ce dossier et invitons les membres à prendre part avec nous aux discussions nécessaires.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé relatant les faits les plus récents survenus en Bosnie-Herzégovine et du sérieux et du dévouement avec lesquels il s'acquitte de ses responsabilités.

En premier lieu, la Colombie tient à faire observer que parvenir à un accord politique, quel que soit le contexte, requiert efforts et détermination. La situation en Bosnie-Herzégovine est un cas particulier, la communauté internationale ayant aidé les parties à surmonter les obstacles et à parvenir à des accords importants pour trouver une solution pacifique et définitive. C'est pour cette raison que nous sommes préoccupés de voir que le rapport transmis par le Secrétaire général (voir S/2012/813) fait état d'une détérioration de la situation politique et d'un recul du processus de consolidation du programme d'intégration euro-atlantique.

Ma délégation estime qu'il est de la plus haute importance que les parties réaffirment leur attachement à l'Accord de Dayton et travaillent dans le même esprit qui, par le passé, leur a permis de conclure des accords. Nous espérons que les entités et leurs dirigeants politiques éviteront les discours incendiaires qui mettent en péril la viabilité de l'État de Bosnie-Herzégovine et compromettent inutilement les progrès réalisés dans le processus euro-atlantique. Les appels au démantèlement de la Bosnie-Herzégovine tout comme les actes qui portent atteinte à l'état de droit dans le pays ne constituent pas une réponse appropriée aux efforts que les Bosniens eux-mêmes et la communauté internationale ont consacré à ce processus. Il faut au contraire que la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska travaillent de manière constructive et se concentrent sur des questions importantes telles que les défis socioéconomiques auxquels elles sont confrontées.

Pour ce qui est des crimes tels que le génocide de Srebrenica reconnus par la Cour internationale de Justice et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, nous appelons à la réconciliation et demandons que toute manifestation sur cette question ait pour but de guérir les blessures et d'avancer vers le pardon mutuel.

Nous prenons note avec satisfaction du dialogue sur la justice lancé par l'Union européenne et nous espérons que les dirigeants locaux des deux entités saisiront cette occasion pour discuter de manière constructive des questions juridiques et contribuer ainsi au renforcement de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, la Colombie réaffirme une nouvelle fois son appui à l'Accord de Dayton sur la mise en place de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et aux décisions qui en découlent. Nous soulignons la nécessité de mettre strictement en œuvre l'Accord dans le cadre de son annexe 10.

Pour la Colombie, l'ONU a la responsabilité d'appuyer le processus en cours, mais les parties doivent également coopérer avec le Haut Représentant, dont le Bureau devrait poursuivre ses travaux jusqu'à ce que les cinq objectifs et les deux conditions fixés soient remplis. Je tiens à souligner le rôle important joué par EUFOR-ALTHEA, la force multinationale de stabilisation, dans la consolidation de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. La Colombie est favorable à la poursuite de son mandat.

Je ne saurais conclure mon propos sans souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice de la Bosnie-Herzégovine, qui assiste à la présente séance du Conseil, et lui transmettre nos vœux de réussite.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut Représentant, M. Valentin Inzko, de son exposé très instructif d'aujourd'hui et du rapport détaillé transmis au préalable au Conseil de sécurité (voir S/2012/813). Nous lui savons gré du rôle important qu'il joue. Aujourd'hui M. Inzko était porteur à la fois de bonnes et de mauvaises nouvelles.

La bonne nouvelle est que les autorités nationales ont administré intégralement l'organisation des cinquièmes élections municipales, qui se sont déroulées le 7 octobre globalement dans le respect des normes démocratiques. Nous félicitons les Bosniens du succès de ces élections. Nous nous félicitons également de la stabilité et du calme relatif qui règnent dans le pays.

Pour leur part, les mauvaises nouvelles sont inquiétantes. Le Haut Représentant a relevé trois faits nouveaux décevants : premièrement, le peu de progrès vers l'intégration euro-atlantique; deuxièmement, les attaques directes contre l'Accord de paix de Dayton; et, troisièmement, une rhétorique de désunion de plus en plus provocatrice qui risque de vicier davantage l'atmosphère et de compromettre la coexistence pacifique à long terme en Bosnie-Herzégovine.

Ces évolutions ont poussé le Haut Représentant à se départir de son optimisme habituel et à alerter le Conseil sur le fait que les progrès dans la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions sont au point mort. La source de préoccupation la plus grave est le mépris affiché de la Republika Srpska à l'égard de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, qui sont des fondamentaux de l'Accord de Dayton. Le Pakistan appuie la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les efforts pour renforcer l'État central, tout en protégeant les droits de toutes les communautés.

Voilà 17 ans que l'Accord de Dayton fait régner la paix. On ne saurait permettre qu'une attaque directe contre l'Accord mette à mal l'équilibre subtil et délicat qu'il a établi. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ne sauraient être entamées. Le Conseil de sécurité doit couper court à toute dérive vers le démantèlement.

Les profondes divergences entre partis politiques et les actions délibérées pour ébranler la structure fédérale, affaiblissent l'État et détournent l'attention de questions urgentes telles que la croissance économique, le développement social et une gestion budgétaire efficace. Nous sommes heureux d'apprendre de M. Inzko qu'il y a actuellement des signes de rapprochement vers une nouvelle coalition.

Nous condamnons les déclarations des hautes personnalités de la Republika Srpska qui nient le génocide commis à Srebrenica en 1995, un fait qui a été reconnu très clairement par la Cour internationale de Justice et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. De telles déclarations nuisent gravement au processus de réconciliation en cours en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

Il est évident qu'il n'y a guère de progrès concernant les cinq objectifs et les deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut Représentant. Le moment n'est donc pas opportun pour envisager sa fermeture. De fait, dans l'état actuel des choses, des raisons impérieuses nous obligent à poursuivre cette mission.

Il est absolument essentiel que toutes les parties reconnaissent le caractère sacré du cadre juridique international de la séparation des pouvoirs. Le Pakistan appuie tous les efforts pour instaurer un climat de sûreté et de sécurité en Bosnie-Herzégovine. Nous engageons les dirigeants du pays de régler leurs différends par le dialogue afin de parvenir à un terrain d'entente.

La présente séance du Conseil de sécurité doit envoyer les bons signaux. Nous prions le Conseil de sécurité de continuer à évaluer la situation et à jouer son rôle pour contribuer à ce qu'au lieu de se couper de plus en plus les unes des autres toutes les parties collaborent. C'est ce qui sert le mieux les intérêts de la consolidation et de la stabilité de l'État de Bosnie-Herzégovine. Cela est aussi bénéfique pour la paix et la sécurité de la région.

M. Briens (France) : Je remercie M. Inzko, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour sa présentation. Je m'associe à la déclaration que fera le représentant de l'Union européenne (UE).

Je voudrais revenir sur l'évolution en Bosnie-Herzégovine depuis un an.

La situation sécuritaire sur le terrain est restée calme et stable, et c'est là une constante depuis plusieurs années. En outre, comme l'ont indiqué les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et le Commandant d'opération, les autorités du pays se sont montrées jusqu'à présent capables de faire face aux éventuelles menaces pesant sur le climat de sécurité.

Des développements politiques positifs sont intervenus au cours du premier semestre. Des lois importantes, requises par l'Union européenne, sur le recensement et les aides d'État ont pu être votées, le budget d'État a été adopté, de même qu'un accord sur la répartition des propriétés de l'État et de la défense entre État central et entités. Des élections municipales organisées par les Bosniens se sont déroulées dans le calme, notamment à Srebrenica.

Une nouvelle phase d'instabilité politique s'est ouverte cet été. La rhétorique nationaliste continue d'alimenter la tension et les soupçons et détourne les efforts des autorités des réformes nécessaires. Nous le regrettons et nous condamnons ces excès de langage. Mais nous ne partageons pas pour autant les craintes exprimées dans le rapport du Haut Représentant (voir S/2012/813), qui nous semblent excessives, d'autant que les tensions politiques n'ont à aucun moment remis en cause le climat de sécurité.

Nous le savons, les défis politiques restent nombreux. Plus que jamais, la réponse à ces défis réside dans la concrétisation de la perspective européenne offerte à ce pays. L'Union européenne a réaffirmé, y compris lors de la récente visite de la Haute Représentante, Cathy Ashton, son soutien à la perspective de voir ce pays rejoindre l'UE en tant que pays uni et souverain, jouissant de la pleine intégrité territoriale.

Cette perspective se traduit également par un engagement politique, humain et financier à la fois important et dynamique de l'UE sur le terrain. Le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne a été très substantiellement renforcé, y compris dans sa présence régionale et en matière d'état de droit. M. Peter Sorensen, Représentant spécial et Délégué de l'Union européenne, a tout notre soutien.

Nous souhaitons que le Gouvernement en place reprenne la voie des réformes et en particulier qu'il s'efforce réellement de mettre la Constitution en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme.

Nous allons renouveler l'autorisation d'action d'EUFOR Althea. La reconfiguration de cette mission a permis de réduire les forces stationnées et de les recentrer vers le développement des capacités et la formation. EUFOR Althea garde un mandat exécutif résiduel afin de soutenir la capacité des autorités du pays à préserver l'environnement sécuritaire si la situation l'exigeait, ce qui jusqu'ici n'a jamais été le cas.

La reconfiguration de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine est en cours, comme l'ont montré la fin de la supervision internationale sur le district de Brcko et l'achèvement de la Mission de Police de l'Union européenne, dont le Représentant spécial de l'Union européenne a repris certaines des tâches résiduelles clefs. Une réflexion sur la reconfiguration du Bureau du Haut Représentant, demandée par les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, a aussi été lancée. Elle a donné lieu à une évolution initiale, en parallèle à l'engagement accru de l'UE. Ces efforts doivent se poursuivre car cette reconfiguration a pour objectif une plus grande efficacité, fondée sur le rôle clef de l'UE. Nous devons continuer à recentrer l'action du Bureau du Haut Représentant, en veillant à sa complémentarité avec l'action de l'UE et en continuant pour cela à identifier et éliminer les doublons avec le Bureau de l'Union européenne.

Le Haut Représentant, M. Inzko, garant des accords de paix au nom de la communauté internationale, a notre soutien. Mais la crise gouvernementale actuelle nous rappelle qu'il est grand temps de responsabiliser la classe politique bosnienne pour qu'elle retrouve son unité face à la principale priorité, la perspective européenne, qui est offerte à son pays. Dès lors, la fonction du Haut Représentant doit évoluer substantiellement.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté avec intérêt le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko. Malheureusement, son rapport au Conseil de sécurité est de nouveau alarmant et critique les dirigeants serbes de Bosnie (voir S/2012/813). Pour avoir une idée plus objective des processus en cours, nous recommandons qu'il prenne connaissance du huitième rapport de la Republika Srpska au Conseil de sécurité, dans lequel l'attachement des Serbes de Bosnie au droit international et à l'esprit des Accords de Dayton est évident.

La Russie soutient l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et est impatiente de voir ses institutions fonctionner normalement et durablement tout en respectant le principe d'égalité des trois peuples constitutifs.

Nous convenons que la situation en Bosnie s'est quelque peu détériorée ces six derniers mois. Cela découle de la détérioration des relations entre les deux principaux partis bosniaques, qui pourrait nuire à la stabilité dans la Fédération, mais aussi dans l'ensemble du pays. Mais ne dramatisons pas la situation. Il est important que les élections municipales du 7 octobre se soient déroulées en grande partie dans le calme et sans violations notables.

La tâche principale dont doit se charger la communauté internationale dans la phase actuelle du règlement de la situation en Bosnie-Herzégovine consiste à transférer la responsabilité de l'avenir du pays aux Bosniens eux-mêmes. À cet égard, nous sommes favorables à la fermeture du Bureau du Haut Représentant

pour la Bosnie-Herzégovine et, à cette fin, à l'application de la formule 5+2 établie par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Comme toute autre question d'une importance cruciale pour l'avenir du pays, les problèmes en suspens devraient être réglés par les Bosniens eux-mêmes, avec un large consensus entre les trois peuples constitutifs : les Bosniaques, les Serbes et les Croates. À cet égard, nous jugeons encourageante la poursuite du dialogue interne bosnien.

Contrairement à la Fédération de Bosnie, la situation en Republika Srpska est stable. Nous constatons une coopération continue entre le parti bosnien au pouvoir et l'opposition sur des affaires bosniennes d'ordre général en vertu de la démarche stricte consistant à respecter les Accords de Dayton et les intérêts légitimes des Serbes de Bosnie. Nous notons l'importance de la signature, le 31 octobre, par le Président de la Republika Srpska, M. Milorad Dodik, et le président du Parti social-démocrate, M. Željko Komšić, d'un accord de coopération qui établit des solutions de compromis pour un certain nombre de questions socioéconomiques, ainsi que pour des questions d'ordre juridique et ayant trait au fonctionnement de l'appareil administratif.

Les dirigeants de la Republika Srpska soulèvent clairement la question de savoir s'il est nécessaire de parvenir à un accord avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine sur les questions concernant la réforme du pays, et mettent en garde contre la violation de la pratique du consensus, notamment lors de la prise de décisions sur des problèmes de politique étrangère. Nous partageons leur avis selon lequel l'existence de la Bosnie-Herzégovine n'est pas viable si ces principes ne sont pas respectés.

Nous nous félicitons de la suspension de la supervision du district de Brcko le 31 août, conformément au calendrier fixé au cours de la réunion de mai du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. C'est là le résultat de nos efforts communs. Nous considérons cette décision comme une première étape vers la fermeture progressive du Bureau du Haut Représentant.

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il est important de modifier la Constitution de Bosnie-Herzégovine afin de la mettre en conformité avec l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdic et Finci*. Un compromis est possible à cet égard si l'on poursuit le dialogue. Cela dit, il ne saurait y avoir d'accord possible si l'on interprète de façon large la décision de la Cour européenne et si l'on tente de l'utiliser comme prétexte pour revoir l'ensemble des Accords de Dayton. En août, les parties bosniennes ont présenté à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine des projets distincts d'amendements constitutionnels reflétant l'arrêt. Leur sort dépendra de la capacité des parlementaires à se prononcer sur cette question.

Nous considérons que la création d'une mission renforcée de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine constitue une autre étape vers la fermeture progressive du Bureau du Haut Représentant. À cet égard, nous nous félicitons du partage des responsabilités entre le Haut Représentant et le Représentant spécial de l'Union européenne. Le strict respect de leurs mandats est une condition préalable au travail de ces deux présences internationales en Bosnie-Herzégovine. Les deux représentants ne doivent pas empiéter sur leurs responsabilités respectives et leurs fonctions ne doivent assurément pas faire double emploi. Bien qu'elle ne participe pas à l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, la Russie soutient certains des objectifs de son mandat, à savoir garantir la sécurité en Bosnie-Herzégovine et apporter sa coopération dans le domaine de la formation du personnel du Ministère de la défense et des forces armées du pays.

Il est essentiel de ne plus faire semblant de ne pas savoir que, depuis un certain nombre d'années maintenant, la situation générale en Bosnie-Herzégovine est relativement stable. Nous devrions donc envisager les perspectives d'avenir, et réfléchir à la façon de reconfigurer la présence internationale dans le pays pour l'avenir. Il est important d'intensifier nos efforts pour mettre fin au protectorat extérieur, qui est à court de ressources, comme l'illustre bien le Bureau du Haut Représentant, et abolir dès que possible les pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn. Pour l'instant, il faudrait réorganiser le Bureau afin qu'il aide les autorités bosniennes à réaliser les cinq objectifs et les deux conditions préalables, et à éliminer tout conflit juridique que pourrait avoir créé l'imposition par le Haut Représentant de restrictions à l'adoption de mesures et aux nominations dans le domaine de l'administration extrajudiciaire. Nous refusons de surcharger le programme d'intégration européenne pour la Bosnie-Herzégovine avec les activités du Bureau. Le droit de définir la future intégration, tout comme le droit de déterminer l'orientation générale des processus de réforme, appartient aux Bosniens eux-mêmes.

Pour terminer, la Fédération de Russie est favorable à une solide réconciliation internationale en Bosnie-Herzégovine, et à cet égard, préconise l'ouverture d'enquêtes impartiales sur tous les crimes commis pendant le conflit de 1992 à 1995. Nous nous voyons toutefois dans l'obligation de conclure que, pour des raisons peu claires, aussi bien le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie que les organes judiciaires bosniens préfèrent poursuivre les Serbes. Le parti pris manifeste de M. Serge Brammertz, Procureur du Tribunal à La Haye, refusant de prendre contact avec les organisations de familles des victimes serbes et croates de la crise des Balkans, soulève également des questions. Il faut remédier à ces problèmes.

Mme **DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Inzko, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercier de son exposé complet et des services qu'il a rendus à la population de Bosnie-Herzégovine dans le but de préserver la paix et de promouvoir la stabilité dans la région.

J'ai trois observations principales à faire en réaction au rapport du Haut Représentant (voir S/2012/813) et à l'exposé qu'il vient de faire. Premièrement, les États-Unis tiennent à féliciter les Bosniens de leur participation active aux élections locales qui ont eu lieu le 7 octobre. Il est important que tant de citoyens se soient déplacés pour choisir leurs dirigeants locaux. Des élections libres et régulières, et notamment l'octroi du droit de vote aux personnes déplacées et aux rapatriés, sont cruciales pour la future adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne et à l'OTAN. Nous sommes déçus que les habitants de Mostar n'aient pas pu voter le jour du scrutin parce que les autorités politiques n' ont pas appliqué l'arrêt de la Cour constitutionnelle ordonnant une modification du système électoral. Cependant, nous saluons et appuyons fermement les efforts déployés par le Haut Représentant en vue de faciliter les négociations entre les parties pour résoudre ce problème. Nous espérons que les habitants de Mostar seront bientôt en mesure d'exercer leur droit d'élire leurs dirigeants.

Deuxièmement, les États-Unis sont déçus de voir que peu de progrès ont été accomplis depuis la présentation du dernier rapport du Haut Représentant (voir S/2012/307). Les avancées prometteuses constatées au début de l'année en ce qui concerne l'Union européenne et l'OTAN sont au point mort. La décision prise par certains partis de restructurer la coalition du Gouvernement national au pouvoir depuis à peine cinq mois, et ce après 16 mois d'impasse, a empêché le Gouvernement de prendre des mesures sur l'urgent programme de réforme que ces partis déclarent soutenir. Nous espérons que la nouvelle coalition achèvera dès que possible la restructuration du Gouvernement, et se remettra au travail sur les conditions que l'Union européenne a fixées pour que la Bosnie-Herzégovine puisse présenter une demande d'adhésion crédible, qui soit conforme à l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdic et Finci* c. *Bosnie-Herzégovine* et permette de mettre en place un mécanisme de coordination afin d'entamer des négociations d'adhésion avec l'Union européenne.

En outre, les États-Unis sont prêts à appuyer l'activation du Plan d'action pour l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'OTAN, dès que le Gouvernement aura enregistré le transfert à l'État de la propriété des biens militaires, exigé par le Ministère de la défense et des forces armées. La Secrétaire d'État Hillary Clinton et la Haute-Représentante Catherine Ashton ont transmis ce message lors de leur visite conjointe à Sarajevo en octobre, et ont exhorté les dirigeants bosniens à mettre de côté leurs divergences pour mener à terme les réformes nécessaires à l'intégration euro-atlantique.

Troisièmement, les États-Unis demeurent fermement attachés à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Comme l'a déclaré Mme Clinton au cours de sa récente visite à Sarajevo, il est totalement inacceptable que, 17 ans après la fin de la guerre, certains doutent encore de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Ces propos empêchent de voir les problèmes du pays, et ne servent qu'à affaiblir l'objectif d'intégration européenne. Les Accords de Dayton doivent être respectés et préservés, un point c'est tout.

Les États-Unis demeurent résolus à appuyer les réformes réalisées au cours des 17 dernières années, qui ont permis d' avancer vers l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Les attaques lancées par des hommes politiques des deux entités sur l'indépendance du pouvoir judiciaire étatique, les appels à la dissolution des forces armées, les efforts visant à mettre en liquidation l'entreprise publique d'électricité de transition – créée dans chaque État pour répondre aux conditions fixées pour l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN – soulèvent de sérieuses questions quant à la sincérité de la volonté affichée par les personnes en question de réaliser les aspirations des Bosniens à devenir membre de ces deux organisations intergouvernementales.

À cet égard, je tiens à réaffirmer l'appui indéfectible des États-Unis au Haut Représentant pour assurer la mise en œuvre intégrale des Accords de paix de Dayton, y compris l'utilisation des pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn, le cas échéant. Les États-Unis continueront d'être favorables au maintien du Bureau du Haut Représentant tant que les cinq objectifs et les deux conditions préalables fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix n'auront pas été remplis.

Nous nous félicitons de la décision prise par le Haut Représentant de fermer le Bureau chargé de l'application de la sentence définitive de Brcko et de suspendre la supervision du district de Brcko, le 31 août, rapprochant ainsi la Bosnie-Herzégovine de la réalisation de l'un des objectifs et conditions fixés. Nous souhaitons plein succès aux résidents de Brcko, maintenant que leurs dirigeants démocratiquement élus assument la pleine responsabilité de l'administration du district.

Au cours des 17 années écoulées depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, les États-Unis, l'OTAN et nos alliés européens ont œuvré avec diligence pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Nous demeurons déterminés à soutenir le peuple bosnien dans son objectif d'intégration euro-atlantique, et sommes prêts à travailler avec les dirigeants qui se sont engagés à y parvenir.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : De prime abord, je tiens à remercier M. Valentin Inzko, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, d'avoir présenté le quarante-deuxième rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (voir S/2012/813). Je voudrais également exprimer notre plein appui à M. Inzko et à son Bureau.

Les élections locales qui se sont déroulées en Bosnie-Herzégovine le 7 octobre ont constitué une étape politique clef pendant la période à l'examen. Nous notons avec satisfaction que ces élections ont été conformes aux normes démocratiques et que la situation est demeurée stable sur le plan de la sécurité. Cela a confirmé la volonté et la capacité du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de maintenir de bonnes conditions de sécurité et de sûreté.

Nous prenons également bonne note du fait que le Haut Représentant estime qu'au cours de la période à l'étude, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie s'est poursuivie de manière satisfaisante.

Dans le même temps, nous sommes préoccupés par la stagnation relative de la dynamique politique et le creusement des divisions au sein des partis politiques en Bosnie-Herzégovine observés pendant la période considérée. Comme l'a souligné le Haut Représentant, les autorités n'ont pas fait grand-chose pour se rapprocher des cinq objectifs et des deux conditions préalables à la fermeture de son Bureau. Nous sommes particulièrement inquiets que les attaques directes et publiques contre les fondamentaux de l'Accord-cadre général pour la paix, notamment contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, se soient sensiblement intensifiées.

L'Azerbaïdjan condamne tous les discours provocateurs réclamant la sécession et le démantèlement de l'État, ainsi que toutes les mesures ou tentatives qui contestent la fonctionnalité de l'État et les prérogatives que lui confère la Constitution, et remettent en cause les réformes liées à l'application de l'Accord-cadre général pour la paix. Nous partageons l'avis du Haut Représentant, selon qui le respect des Accords de Dayton et en particulier du cadre constitutionnel et de la primauté du droit est une condition préalable et un instrument de la stabilité à long terme. Il est évident que, au vu de la gravité des tentatives de rejet ou de sape d'aspects essentiels de l'Accord de paix, ainsi que des efforts visant à remettre en cause l'unité de la Bosnie-Herzégovine, la question mérite une attention particulière de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière.

La situation socioéconomique du pays continue de s'aggraver, avec une situation budgétaire peu reluisante et des perspectives de croissance médiocres. Le Haut Représentant note avec inquiétude que les difficultés financières actuelles risquent d'affecter le fonctionnement des institutions de l'État. Il est donc essentiel que toutes les factions politiques de la Bosnie-Herzégovine consacrent toute leur énergie aux priorités du pays en matière d'économie et de développement.

Il est également nécessaire de redoubler d'efforts pour régler les questions d'ordre humanitaire qui n'ont que trop duré et pour veiller à ce que soient pleinement garantis et respectés les droits des personnes réfugiées qui rentrent chez elles.

Nous appelons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à s'engager dans un dialogue constructif,

dans l'optique de régler les difficultés pressantes et de renforcer la stabilité et l'unité du pays. Il est également important que le Conseil de sécurité et la communauté internationale au sens large continuent d'appuyer les efforts déployés à cet effet par les responsables politiques de Bosnie-Herzégovine.

M. M'Beou (Togo) : Je voudrais remercier le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour la présentation de son rapport semestriel sur la situation sociopolitique dans ce pays (voir S/2012/813).

Le 15 mai dernier, nous nous réjouissions tous des avancées politiques importantes réalisées en début de cette année par la Bosnie-Herzégovine (voir S/PV.6771), relevées dans le précédent rapport du Haut Représentant (S/2012/307). Nous avions salué, notamment, la formation d'un Gouvernement central en février, suite au compromis auquel les principaux partis politiques étaient parvenus, plus de 16 mois après les élections générales d'octobre 2010, et l'adoption, en mai, du budget national pour l'année 2012. Toutes ces actions avaient suscité beaucoup d'espoirs pour le renforcement des institutions du pays et pour la relance de son économie dans une perspective d'intégration euro-atlantique.

Le Togo s'était réjoui qu'une nouvelle dynamique, faite de compromis et d'esprit de consensus, des dirigeants bosniens fût en marche; que tous les acteurs politiques aient bien compris et pris conscience de l'urgence de la prise en main de leur pays; et qu'en dépit des obstacles qui se dressaient sur le chemin de la consolidation de l'État central et de ses institutions, les dirigeants bosniens sans exception soient finalement prêts à œuvrer pour la consolidation de l'unité du pays et la recherche de l'intérêt commun.

Mais, six mois plus tard, mon pays observe avec regret que le rapport que vient de nous présenter le Haut Représentant sur la question à l'examen semble contraster avec les espoirs suscités par le précédent rapport. En effet, ce rapport note une stagnation, voire un recul sur le plan politique, par rapport aux quelques avancées précédemment observées, et qui avaient été saluées à juste titre par l'ensemble de la communauté internationale.

Mon pays regrette cette situation qui freine la pleine mise en œuvre des Accords de Dayton, signés le 14 décembre 1995, qui ont mis fin au conflit armé dans ce pays. Le Togo estime que cette situation, due principalement à la réticence de certains acteurs à poursuivre la dynamique du dialogue et du compromis, et à leur volonté manifeste de fragiliser davantage l'État central bosnien, est tout à fait préoccupante et doit requérir toute l'attention du Conseil.

Le Togo est convaincu qu'il est contre-productif que certaines entités de l'État bosnien, en violation des accords internationaux et de la Constitution souveraine du pays, continuent de prendre des mesures juridiques et politiques contre les institutions centrales, dans les domaines de compétence des lois de l'État de Bosnie-Herzégovine. Ces entités remettent périodiquement en cause l'intégrité du pays en menaçant de proclamer leur indépendance. Il est regrettable que ces discours nationalistes sapent les institutions de l'État central et les efforts de la communauté internationale en vue d'apporter la paix et la stabilité dans ce pays et dans la région.

Comme toujours, mon pays est persuadé que seul le dialogue franc et sincère et la recherche du compromis peuvent conduire au règlement durable et définitif des différends. C'est pourquoi il invite tous les leaders politiques bosniens à se départir de toute solution unilatérale et communautariste, et à combattre l'extrémisme, ferment propice à la déstabilisation du pays. Le Togo les exhorte plutôt à rechercher, à travers des discussions, le consensus et l'intérêt général qui, en février de cette année, avaient présidé à la formation du Gouvernement.

Concernant les cinq objectifs et les deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut Représentant, le Togo se réjouit que le Bureau du Haut Représentant à Brcko ait mis fin, le 31 août dernier, à son mandat de supervision du district, en accord avec les recommandations du 23 mai du Conseil de mise en œuvre de la paix. Nous espérons que cet événement sera un signal fort pour tous les acteurs politiques bosniens afin qu'ils s'associent pleinement à un dialogue constructif en vue d'adopter l'ensemble des réformes nécessaires au pays pour progresser sur la voie d'une plus grande intégration interne, voire régionale. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils pourront assurer la paix et la prospérité à leurs citoyens.

Au vu des défis encore prégnants dans le pays, le maintien d'une présence internationale en Bosnie-Herzégovine pourrait s'avérer nécessaire afin de l'aider à parvenir à un accord politique durable qui puisse consolider les institutions centrales et assurer la paix dans le pays et dans la région.

Je voudrais terminer mon propos en renouvelant le soutien de mon pays aux efforts du Haut Représentant et des personnels civils et militaires qui œuvrent dans ce pays pour le respect des Accords de Dayton et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer souhaiter la bienvenue au Haut Représentant Valentin Inzko et le remercier de son exposé et de son rapport (S/2012/813), tous deux riches en informations.

Le Portugal s'associe à la déclaration qui sera faite par l'Observateur de l'Union européenne.

L'année 2012 a vu des évolutions politiques très positives en Bosnie-Herzégovine, comme avaient pu le constater les pays assis autour de cette table, en mai, au cours du dernier débat du Conseil organisé sur cette question (voir S/PV.6771). À l'approche de la fin de l'année, nous ne devons pas oublier les faits positifs survenus sur le plan interne, tels que la formation du Conseil des ministres et, plus récemment, les élections municipales d'octobre, qui globalement se sont bien déroulées.

Il nous faut aussi noter que la feuille de route pour l'adhésion, signée le 27 juin, est un pas important sur lequel tout le monde s'accorde vers l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine. La conformité de la Constitution fédérale aux conventions européennes sur les droits de l'homme est en fait essentielle pour l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association et pour une meilleure relation de travail avec l'Union européenne.

C'est aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine qu'il incombe de créer un climat apaisé et stable propice aux décisions constructives. Le Portugal appelle les parties prenantes nationales à n'épargner aucun effort pour faire de la Bosnie-Herzégovine un État stable et prospère qui s'achemine vers l'intégration à l'Union européenne dans les plus brefs délais possibles, et pour surmonter les conditions difficiles qui prévalent aux plans externe et interne et auxquelles la Bosnie-Herzégovine et ses voisins sont toujours confrontés.

À cet égard, le Portugal condamne avec véhémence le recours permanent à la rhétorique incendiaire et regrette que l'on continue de faire douter inutilement de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine par des intérêts étroits qui n'ont rien à voir, ou si peu, avec les préoccupations fondamentales des Bosniens et de leurs partenaires internationaux. Il importe au plus haut point de trouver un terrain d'entente en matière de politique interne pour pouvoir poursuivre les réformes cruciales dont a besoin le pays non seulement dans le domaine socioéconomique, mais aussi concernant ses aspirations et obligations internationales. À cet égard, les efforts entrepris par l'Union européenne cette année méritent aussi d'être particulièrement mentionnés.

Comme nous le savons tous, nous allons adopter demain la résolution autorisant le renouvellement de la Force multinationale de stabilisation de l'Union européenne (EUROFOR Althea). Il faut noter que des progrès ont été enregistrés dernièrement dans le secteur de la sécurité nationale, ainsi que concernant l'environnement sécurisé et stable qui a prévalu dans le pays ces dernières années. Le Portugal est en faveur du maintien d'EUFOR Althea en tant qu'élément pertinent de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine qui joue un rôle important dans le renforcement des capacités et la formation, ainsi qu'un rôle militaire d'appui à la sécurité du pays.

J'aimerais terminer sur une note positive. Le Portugal s'est profondément impliqué dans le maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine, et ce depuis 1995. La sécurité de l'Europe dépend du renouvellement et du resserrement des liens d'alliance et de coopération entre pays pour que nous puissions tous jouir de la paix et de la stabilité que les Balkans occidentaux et le reste de l'Europe ont si soigneusement rétablies. La Bosnie-Herzégovine peut compter sur l'appui continu et sur l'amitié du Portugal à l'avenir.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé. Ces derniers temps, la Bosnie-Herzégovine a réalisé des avancées en matière de réconciliation nationale, de développement économique et d'état de droit. La situation est restée généralement stable dans le pays. La Chine s'en félicite. Dans l'intervalle, nous avons pris note des difficultés et des problèmes auxquels la Bosnie-Herzégovine continue de se heurter alors qu'elle s'efforce de stabiliser le pays et de consolider son développement, l'appui et l'aide qu'elle continue d'attendre de la communauté internationale.

La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. La Chine respecte aussi le choix fait par le peuple de Bosnie-Herzégovine concernant l'avenir de son pays et encourage tous les groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine à vivre en paix et en harmonie et

à poursuivre le développement dans l’intérêt de tous. Nous espérons que tous les groupes ethniques de Bosnie-Herzégovine continueront de se concentrer sur le bien-être et les intérêts à long terme du pays et de prendre des mesures pratiques pour renforcer la confiance politique, promouvoir la réconciliation nationale, consolider les acquis du processus politique, régler leurs différends par le dialogue, mettre intégralement en œuvre l’Accord de paix de Dayton et continuer de s’employer à accomplir davantage de progrès dans tous les domaines de la reconstruction.

Il est de l’intérêt de toutes les parties de maintenir la paix et la stabilité et de promouvoir le développement économique en Bosnie-Herzégovine. La question de la Bosnie-Herzégovine est extrêmement complexe et délicate parce qu’elle ne concerne pas que la Bosnie-Herzégovine elle-même, mais aussi la paix et la stabilité de l’ensemble de la région des Balkans. Voilà pourquoi la communauté internationale devrait adopter une approche prudente s’agissant de cette question et accorder une grande importance aux vues et préoccupations exprimées par toutes les parties.

La Chine se félicite des efforts que déploie le Haut Représentant, M. Inzko, pour promouvoir le processus politique en Bosnie-Herzégovine et espère qu’il continuera de jouer un rôle positif et constructif dans la mise en œuvre de l’Accord de Dayton, conformément au mandat qui lui a été confié.

La Chine est favorable à la prolongation du mandat de la Force de l’Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) et espère que l’EUFOR accroîtra son appui au renforcement des capacités des forces armées de Bosnie-Herzégovine pour qu’elles puissent dès que possible assumer l’entière responsabilité de la sauvegarde de la souveraineté, de la sécurité et de la stabilité nationales. La Chine est prête à se rallier au reste de la communauté internationale dans l’action qui est menée pour contribuer à la réalisation d’une paix et d’une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L’Afrique du Sud souhaite de nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité au Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, et le remercie de son exposé détaillé.

Dans le rapport qu’il nous a présenté, le Haut Représentant fait état de progrès mitigés (voir S/2012/813). Le pays est resté stable, sans incidents de sécurité graves. Il est aussi louable que les élections locales se soient déroulés de manière pacifique. Toutefois, comme plusieurs autres délégations l’ont déjà indiqué, la cohésion et l’unité du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine sont aussi sévèrement mis à mal par les désaccords entre partis politiques, ce qui a nui à la mise en œuvre du programme 5+2 défini par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Nous espérions que la nouvelle coalition gouvernementale formée en juin parviendrait à mener le pays de l’avant pour qu’il puisse mener à bien le programme 5+2 et assumer entièrement la souveraineté et l’autorité sur ses affaires. Nous prenons note des progrès accomplis dans l’application complète de la sentence définitive du tribunal d’arbitrage sur Brcko et de la décision qui a suivi de suspendre la supervision du district de Brcko. Comme le Haut Représentant l’a indiquédans son rapport, cette mesure représente un pas important vers la réalisation des objectifs fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui l’a aussi entérinée dans son communiqué du 23 mai. Il importe que toutes les parties concernées agissent dans le cadre de la sentence du tribunal d’arbitrage pour régler la question.

Les questions des biens militaires et des biens de l’État, qui sont des éléments nécessaires pour la réalisation des objectifs du programme 5+2 qui n’ont pas encore été atteints, requièrent un intérêt et une attention continus. La mise en œuvre des accords existants, ainsi que les arrêts historiques rendus par la Cour constitutionnelle du 13 juillet concernant ces questions, est donc essentielle.

Nous sommes d’avis que la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine dépendent du respect par toutes les parties de l’état de droit et de l’instrument juridique qui sous-tend les structures politiques du pays. Nous réaffirmons que les dirigeants politiques et la présence internationale doivent demeurer concentrés sur la reconnaissance de l’équilibre établi dans les Accords de Dayton et des structures politiques qui ont suivi, et qu’ils fassent tout pour veiller à ce que cet équilibre soit respecté et maintenu. À cet égard, la rhétorique nationalise incendiaire et les provocations susceptibles d’éroder la souveraineté et l’intégrité territoriale de l’État nous préoccupent.

Il ne nous faut pas oublier que l’Accord de paix de Dayton est un arrangement temporaire auquel doit se substituer une Constitution permanente en Bosnie-Herzégovine. Toutes les parties devraient s’engager en faveur des réformes constitutionnelles, l’objectif étant de

mettre en place des structures étatiques représentatives solides. Aucun progrès important ne saurait être accompli dans la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables en l'absence d'un dialogue constructif entre les différents groupes ethniques et entités, ainsi qu'entre les diverses structures bosniennes et le Haut Représentant. Ce n'est que par le dialogue politique qu'il serait possible de régler les questions en suspens, comme la réforme de la Constitution.

La réconciliation doit être l'objectif ultime d'un dialogue permanent. L'engagement de toutes les parties à lutter contre l'impunité et à traduire en justice les personnes accusées de crimes de guerre est un aspect essentiel de la réconciliation.

Ma délégation a pris note de la réduction des effectifs de la Force de maintien de la paix de l'Union Européenne-Opération Althea en Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons la prorogation de son mandat et la résolution en cours de négociation, et plus particulièrement l'accent qui y est mis sur le renforcement des capacités et la formation, ainsi que sur le maintien des effectifs nécessaires pour contribuer à la capacité de dissuasion du Gouvernement.

Pour terminer, ma délégation tient une fois de plus à encourager toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à renouveler leur engagement en faveur du plein respect de leurs obligations découlant des accords de paix et des autres accords conclus. La volonté politique et l'appropriation nationale sont essentielles pour faire avancer ce processus en vue de l'instauration de la paix, de la stabilité et de la réconciliation à long terme.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercier pour la présentation de son rapport (voir S/2012/813).

Nous regrettons que le climat optimiste observé en mai ait été assombri par des actes et des discours inopportuns. Nous estimons qu'il est essentiel pour la présence internationale de continuer à accorder l'importance voulue à l'équilibre apporté par l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie- Herzégovine et aux structures politiques qui en ont découlé. Nous sommes d'accord avec ce qui est dit aux paragraphes 22 et 28 du rapport du Haut Représentant et nous réitérons notre attachement aux accords de Dayton, ainsi qu'à la défense et à la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

La présence internationale ne peut ni ne doit relever l'État de ses devoirs et responsabilités fondamentaux. La responsabilité d'assurer la sécurité et la stabilité du pays incombe au premier chef au Gouvernement et au peuple de la Bosnie-Herzégovine. Si les fondements nécessaires à un compromis politique national font défaut, toute intervention de la communauté internationale aura des conséquences potentiellement négatives et pourrait créer de graves obstacles aussi bien à l'obtention de résultats positifs qu'au maintien d'un climat de sécurité. Nous appelons les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à reprendre le dialogue national qui était en cours au début de cette année, en vue de parvenir à un consensus politique et d'instaurer un climat de confiance.

À notre avis, les conditions sur le terrain justifient que la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, dotée d'un mandat opérationnel au titre du Chapitre VII, demeure dans le pays et continue d'aider le Bureau du Haut Représentant et les autres organisations internationales à s'acquitter de leurs mandats respectifs. Le Haut Représentant peut compter sur notre plein appui pour mener à bien sa mission.

Je voudrais à présent attirer l'attention sur trois événements importants évoqués dans le rapport du Haut Représentant.

Le premier a trait à la tenue des élections locales. Nous nous félicitons de ce qu'elles aient été administrées intégralement par les autorités nationales, et que les observateurs électoraux aient estimé qu'elles avaient été conformes aux normes démocratiques. Nous espérons que la situation à Mostar sera réglée pour que le processus électoral puisse être mené à bon terme.

Le deuxième événement se rapporte à la suspension de la supervision du district de Brcko. Nous nous félicitons de cette décision qui reconnaît la capacité des institutions locales à fonctionner efficacement et de façon permanente. Toutefois, il convient de maintenir le Tribunal d'arbitrage établi en vertu de l'annexe 2 de l'Accord-cadre général pour la paix, en tant que mécanisme chargé de garantir le respect de toutes les obligations importantes et contraignantes découlant de la sentence définitive du Tribunal d'arbitrage.

Troisièmement, nous nous félicitons de l'arrêt historique rendu le 13 juillet 2012 par la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine sur la constitutionnalité de la loi relative aux biens publics sur le territoire de la Republika Srpska. Cette décision protège les intérêts de la Bosnie-Herzégovine et ouvre la

voie à une solution négociée à ce problème. Nous notons également que cette décision aura une incidence sur le règlement de la question des biens militaires.

Pour terminer, nous voudrions rappeler qu'il faudra prendre une décision sur l'opportunité de fermer le Bureau du Haut Représentant une fois que les cinq objectifs et les deux conditions seront réalisés. Ma délégation note avec préoccupation que durant la période considérée, aucun effort n'a été réalisé à cette fin. Par conséquent, nous invitons instamment toutes les parties à participer activement à la conclusion de ce processus, ce qui est nécessaire pour que le Haut Représentant puisse achever ses travaux et pour que les Bosniens puissent assumer toutes les responsabilités en ce qui concerne leur pays. À cet égard, nous attendons avec intérêt la prochaine réunion du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, prévue à la fin de novembre.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Valentin Inzko, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercier de son rapport (voir S/2012/813). Comme d'habitude, il s'agit d'un rapport détaillé, qui expose de manière objective mais également réaliste tous les lourds problèmes auxquels se heurte actuellement la Bosnie-Herzégovine. Le Royaume-Uni tient à exprimer sa gratitude au Haut représentant pour son engagement continu en faveur de la mise en œuvre des Accords de paix de Dayton en dépit d'un contexte politique aussi difficile.

Le Royaume-Uni partage les préoccupations du Haut Représentant quant à la situation politique actuelle en Bosnie-Herzégovine. Cette année a été une année de contrastes. Après l'optimisme du début de l'année, suscité par la mise en place du Conseil des Ministres et l'adoption de lois importantes, on constate un retour à l'inertie politique. De sérieux désaccords au sein de la coalition au pouvoir, après quatre mois seulement, ont bloqué les progrès sur la voie de l'intégration du pays à l'Union européenne et à l'OTAN et entravé les progrès vers la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut Représentant.

Cette absence de progrès s'inscrit dans un contexte politique plus large, les dirigeants élus de Bosnie-Herzégovine n'étant pas prêts à faire passer les besoins du pays et de ses citoyens avant leurs propres intérêts étroits. L'inertie politique risque désormais de devenir la norme, et nous exhortons les dirigeants du pays à se concentrer sur les réformes nécessaires pour assurer un meilleur avenir à la population. La responsabilité première des dirigeants politiques démocratiquement élus est de gouverner de manière à promouvoir les intérêts et le bien-être de la population qu'ils représentent. C'est une responsabilité que les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine négligent.

Afin de réaliser des progrès sur la voie de l'intégration à l'Union européenne et de consolider la viabilité budgétaire, il faudra un engagement à procéder à des réformes et à assurer le bon fonctionnement des instituions, engagement qui fait défaut jusqu'à présent. Les élections locales du mois dernier ont été un rappel douloureux du fait que la politique nationaliste continue de dominer la scène politique. Toutefois, avec la fin des élections locales, nous sommes dans une période très favorable dont les responsables politiques devraient tirer parti.

À cet égard, nous partageons les préoccupations du Haut Représentant, ainsi que celles exprimées par de nombreux représentants autour de cette table, devant l'intensification du discours nationaliste et les remises en cause de l'État. Au cours de la dernière campagne électorale et même avant, les autorités de la Republika Srpska ont intensifié et multiplié leurs attaques contre les institutions de l'État et ont essayé de porter atteinte au bon fonctionnement du Gouvernement.

À ceux qui doutent de la gravité de ces remises en question du cadre de Dayton, je recommande de lire attentivement certaines des notes de bas de page du rapport du Haut Représentant, qui répertorient une série de déclarations publiques qui, j'en suis convaincu, seront jugées totalement inacceptables par tous ceux qui sont autour de cette table, vu qu'elles portent atteinte aux principes de l'Accord de paix de Dayton. Une telle démarche ne servira qu'à entraver le processus de réforme et n'apportera aucun avantage à aucune partie de la population.

Je voudrais rappeler une fois de plus la position du Gouvernement britannique, mentionnée par le Haut Représentant dans sa déclaration pendant la présente séance. La Bosnie-Herzégovine n'adhérera à l'Union européenne qu'en tant qu'État unique et souverain.

Ce pays a une voie toute tracée pour son intégration à l'Union européenne et à l'OTAN, ce qui lui fournira un cadre qui a fait ses preuves en matière de paix, de sécurité et de coopération régionale. Le Royaume-Uni appuie pleinement cet objectif et fera

tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter les progrès dans ce domaine. Toutefois, les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent aider leurs citoyens à atteindre cet objectif d'un avenir meilleur. C'est un avenir que la population de Bosnie-Herzégovine mérite au même titre que les populations des autres pays de la région, y compris ceux qui ont accompli des progrès satisfaisants ces dernières années en vue de l'intégration européenne et euro-atlantique. Les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine doivent changer de stratégie et se concentrer avec énergie et détermination sur les réformes qui mèneront le pays sur la voie de l'adhésion finalement à l'OTAN et à l'Union européenne. C'est cela, plutôt que de longues luttes pour le pouvoir entre les dirigeants des divers parties politiques du pays, qui permettra au pays d'aller de l'avant.

Nous appuyons énergiquement le rôle du Représentant spécial de l'Union européenne et Chef de la délégation de l'Union européenne, M. Peter Sørensen, qui accomplit un travail excellent en plaçant la question de l'adhésion du pays à l'Union européenne au sommet de l'ordre du jour politique. Nous nous félicitons également de la relation de collaboration qu'il a établie avec le Haut Représentant Inzko. À l'avenir, le rôle du Représentant spécial de l'Union européenne sera d'une importance vitale pour revitaliser la stratégie de l'Union européenne dans le pays.

Si nous comprenons bien certaines des difficultés inhérentes à la conclusion d'un accord sur des réformes de fond, il est clair que Sarajevo a pris du retard par rapport à ses voisins pour ce qui est de l'adhésion à l'Union européenne. Nous exhortons les dirigeants politiques à s'attacher à mettre rapidement en œuvre la feuille de route convenue en juin avec la Commission européenne. Ce n'est qu'à ce moment-là que la Bosnie-Herzégovine pourra appliquer son Accord de stabilisation et d'association et envisager de déposer une candidature crédible.

La situation politique a également un impact négatif sur le climat économique. Nous partageons les préoccupations du Haut Représentant vis-à-vis de la croissance, du taux élevé de chômage et des problèmes sociaux connexes qui sont aggravés par la corruption endémique à tous les niveaux du Gouvernement. Les responsables locaux doivent prendre des mesures énergiques pour éliminer la corruption dans toutes ses manifestations.

C'est à cause de ces problèmes et dangers politiques sous-jacents que le Royaume-Uni soutient l'analyse du Haut Représentant selon laquelle la Force de l'Union européenne – Opération ALTHEA continue de jouer un rôle crucial dans le maintien d'un environnement sûr, et reste un facteur vital de stabilité en Bosnie-Herzégovine. Les garanties internationales restent essentielles, de même qu'une présence renforcée de l'Union européenne. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accord conclu au Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne en octobre sur la prorogation du mandat exécutif de l'EUFOR. Nous attendons avec impatience que le Conseil de sécurité renouvelle sans tarder le mandat de l'EUFOR.

M. Loulichki (Maroc) : J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut Représentant du Secrétaire général pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercier pour son rapport complet (voir S/2012/813) sur la mise en œuvre des accords de paix en Bosnie-Herzégovine pour la période allant du 21 avril au 26 octobre 2012. Nous partageons son analyse et nous souscrivons entièrement aux recommandations avec lesquelles il a conclu sa présentation.

Le rapport que nous avons entre les mains, tout en apportant des éléments nouveaux concernant la situation qui prévaut en Bosnie-Herzégovine, marque nettement une rupture avec les progrès réalisés durant la période précédente. Il suscite de sérieuses inquiétudes liées à la dégradation des rapports entre les partenaires de la Fédération. Après un début d'année marquée par l'engagement d'un dialogue politique prometteur et la conclusion d'accord significatifs ayant conduit à la mise en place d'un conseil des ministres, à la formation d'un gouvernement et à l'adoption du budget de 2012, une série de déclarations et d'actes unilatéraux émanant de responsables politiques se sont succédé, dont certains sapent les fondements mêmes des Accords de Dayton et notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la Fédération.

Ces accords ont indéniablement amené la paix et la stabilité dans une région tourmentée qui a souffert plus que d'autres de la guerre et de ses conséquences humanitaires sur l'ensemble des peuples de la région. Leur mise en œuvre, jusqu'à présent, a entretenu l'espoir d'une consolidation de l'unité de la Bosnie dans sa diversité et a ouvert des perspectives d'intégration de la Fédération dans son environnement euro-atlantique. Nul ne conteste les difficultés, ni même les défis nés de la mise en œuvre effective des Accords de Dayton. Toutefois, les mécanismes constitutionnels agréés et les arrangements convenus qui garantissent le respect

des engagements pris et privilégient la concertation et le dialogue entre les composantes de la Fédération demeurent l'unique moyen de préserver les intérêts de tous les Bosniaques.

La construction d'une Fédération de Bosnie-Herzégovine que toutes ses composantes pourront s'approprier est une entreprise de longue haleine. Elle requiert de la patience, du courage, mais surtout une volonté politique de construire ensemble un présent paisible et un avenir prospère pour les futures générations. À cette fin, toutes les influences, aussi bien internes qu'externes, devraient converger aujourd'hui vers l'apaisement et la responsabilisation de tous les acteurs de la vie politique bosniaque afin qu'ils transcendent leurs divergences et mettent l'intérêt de leurs citoyens, comme il se doit, au centre de leur action au quotidien. Comme le relève le rapport du Haut Représentant, le recul enregistré dans le fonctionnement des rouages de la vie politique en Bosnie-Herzégovine et la quasi paralysie de l'action gouvernementale ont eu un impact négatif sur la performance économique du pays et sur la satisfaction des besoins fondamentaux des citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons tous à l'esprit la tragédie vécue par le peuple de Bosnie-Herzégovine et les souffrances qu'il a endurées. Nous nous réjouissons que la paix et la sécurité continuent de prévaloir malgré les complications politiques internes. Nous devons tout faire pour conforter cette situation. Mon pays est heureux d'avoir contribué aux efforts de stabilisation en Bosnie-Herzégovine. Il demeure attaché à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ce pays, et appelle les dirigeants des partis à renoncer à la logique de la provocation et de la confrontation. Le Conseil de sécurité est appelé aujourd'hui à envoyer un message clair dans ce sens à tous ceux qui tentent de compromettre la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et le fonctionnement normal de ses institutions issues des Accords de Dayton.

Mon pays, qui apprécie hautement les efforts du Haut Représentant du Secrétaire général, l'encourage, malgré les frustrations légitimes qu'il peut éprouver, à poursuivre son assistance et ses bons offices au service de la stabilité et de la coexistence en Bosnie-Herzégovine. Nous appelons en même temps toutes les parties à reprendre le dialogue politique et à tout faire pour rétablir la confiance et le consensus et dégager des solutions acceptables pour tous.

Le Haut Représentant et le peuple ami de Bosnie-Herzégovine peuvent toujours compter sur l'engagement et l'appui du Maroc pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et pour contribuer à un avenir prospère pour toutes les composantes de ce pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Conseil au Haut Représentant, M. Valentin Inzko, et le remercier tant pour son exposé exhaustif que pour son rapport sur la situation en Bosnie-Herzégovine (voir S/2012/813).

Nous nous félicitons que la paix et la stabilité aient prévalu en Bosnie-Herzégovine durant la période considérée par le rapport. Toutefois, l'évolution de la situation politique est fort préoccupante. L'intégration du pays dans la communauté euro-atlantique n'a guère progressé. Une rhétorique négative a eu de mauvaises retombées sur les perspectives économiques. Ces questions doivent être examinées par les entités politiques dans le cadre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Nous nous réjouissons de la tenue d'élections locales le 7 octobre, et nous espérons que des institutions démocratiques de base promouvront l'édification de la nation, l'harmonie intercommunautaire et l'état de droit. La déclaration conjointe – signée plus tôt cette année – des Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie sur la coopération en vue de protéger et de promouvoir les droits des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées devrait constituer une mesure importante d'établissement de la confiance. Cette coopération aura pour effet non seulement d'encourager la coopération régionale, mais également de faciliter les aspirations communes à une intégration euro-atlantique.

Nous avons pris note du fait que les progrès réalisés sur les questions en suspens relatives à la fermeture du Bureau du Haut Représentant ont été plutôt lents. Nous nous félicitons toutefois de ce que le récent arrêt de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine sur les biens de l'État ait défini les principes directeurs du règlement de la question de la propriété de ces biens. Nous accueillons également favorablement la fermeture du Bureau chargé de l'application de la sentence définitive sur Brcko le 31 août.

Par leur présence constante en Bosnie-Herzégovine, les missions militaires de l'Union européenne et de l'OTAN ont joué un rôle important

pour garantir la sécurité et la sûreté des citoyens du pays, même lorsque la situation politique était tendue. Nous saluons les efforts déployés par la force dirigée par l'Union européenne et sommes favorables à la prorogation de son mandat.

Comme je l'ai dit à de précédentes séances, la Bosnie-Herzégovine constitue une expérience inédite d'édification d'un nouvel État sur les décombres de la guerre civile que les peuples de l'ex-Yougoslavie ont endurée au cours des années 90. Il n'est jamais aisé d'édifier un pays pluriethnique, multilingue, multiculturel et multiconfessionnel. Les problèmes signalés dans le rapport et l'exposé du Haut Représentant sont inévitables quand on s'efforce d'édifier une nation constituée de populations de confessions, d'ethnies et de langues différentes.

Notre expérience au cours des six dernières décennies nous a convaincus que, même si le chemin vers l'édification d'une telle nation est long et difficile, le jeu en vaut largement la chandelle.

Régler les problèmes auxquels sont confrontés les Bosniens nécessite donc de faire preuve de patience, de détermination et de souplesse de part et d'autre. Les actions unilatérales, la suspicion réciproque, les déclarations incendiaires et les violations de l'Accord-cadre général pour la paix ne peuvent que vicier le climat politique et social et retarder la réalisation de leurs objectifs.

L'Accord-cadre général pour la paix et les mesures prises pour le mettre en œuvre ont assuré la paix et la sécurité en Bosnie-Herzégovine au cours des 17 dernières années. Rien ne doit être fait pour saper les fondements de l'Accord de paix ou revenir sur les réformes engagées pour l'appliquer. Nous exhortons donc les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la communauté internationale, à persévérer malgré les obstacles rencontrés. Nous espérons que les parties bosniennes entreprendront, dans un esprit de compromis et de maturité, de régler les problèmes politiques afin de renforcer l'Accord de paix et sa mise en œuvre. Elles devraient également prendre des mesures concertées pour inverser la tendance actuelle à la détérioration des perspectives économiques et pour que le pays puisse retrouver le chemin de la croissance élevée qui était la sienne avant la récession.

Pour terminer, je tiens à me féliciter vivement du travail accompli par le Haut Représentant pour épauler le peuple et les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine dans leurs efforts d'édification de l'État. Nous appuyons pleinement son action.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Serbie.

M. Starčević (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à S. E. M. Valentin Inzko, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercier du rapport qu'il a présenté au Conseil (voir S/2012/813).

En premier lieu, je tiens à souligner que la Serbie entretient des relations stables avec la Bosnie-Herzégovine et respecte pleinement l'Accord de paix de Dayton, qui est le socle de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans la région des Balkans occidentaux. Nous sommes attachés à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et à la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Nous appuierons tout accord relatif à la future Constitution du pays qui sera le résultat d'un consensus entre les deux entités et les trois peuples constitutifs.

La Serbie se félicite de toutes les décisions de consensus adoptées par les organes et représentants gouvernementaux des deux entités de la Bosnie-Herzégovine. Nous estimons qu'il s'agit là de pas importants dans la voie de l'intégration à l'Union européenne. Des encouragements concrets de la part de l'Union européenne sont également nécessaires pour poursuivre la stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Dans le contexte de l'intégration européenne de tous les Balkans occidentaux, la Serbie est disposée à continuer de promouvoir la coopération avec la Bosnie-Herzégovine, à faire profiter ce pays de nos expériences et à lui prêter main forte afin d'atteindre notre objectif commun d'intégrer la famille européenne des nations.

De l'avis de mon pays, seuls le dialogue et le compromis entre les deux entités et les trois peuples constitutifs permettront de trouver des solutions viables pour instaurer sur le long terme la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que la communauté internationale doit gérer la question des relations entre les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine avec le plus grand soin et dans le plus grand respect de leurs intérêts. La Serbie encourage toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à déployer des efforts

supplémentaires pour trouver des solutions durables à toutes les questions non résolues.

La Serbie a montré qu'elle était tout à fait disposée à assumer son passé et à contribuer à l'édification d'un avenir meilleur et au bien-être de la région, et elle a fait tout ce qui était nécessaire à cet égard. Nous estimons donc indispensable que tous les crimes de guerre commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie soient jugés pour instaurer une stabilité et une réconciliation durables dans la région.

Dans ce contexte, la Serbie s'était félicitée de la mise en place, sur l'insistance de la Republika Srpska et en accord avec M[me] Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, d'une commission chargée d'examiner les pratiques judiciaires et pénales en Bosnie-Herzégovine, qui a commencé ses travaux l'année dernière. En novembre 2011, la Commission a adopté des recommandations préliminaires qui ont mis en lumière le manque d'objectivité, de transparence et d'efficacité du système judiciaire de la Bosnie-Herzégovine, notamment en ce qui concerne la poursuite des crimes de guerre. Elle a également recommandé que les postes de juges et procureurs internationaux soient supprimés d'ici à la fin 2012.

Ces recommandations fournissent de bonnes bases pour renforcer les institutions de la Bosnie-Herzégovine et parachever le processus de réconciliation. Nous espérons que les représentants légitimement élus de tous les peuples et de toutes les entités manifesteront rapidement les capacités d'assumer de façon autonome la responsabilité de la gestion des affaires de l'État, ce qui rendrait caduc l'argument en faveur du maintien du Bureau du Haut Représentant et des pouvoirs dits de Bonn.

En ce qui concerne la coopération bilatérale entre mon pays et la Bosnie-Herzégovine, je tiens à indiquer que des résultats importants ont été obtenus, en particulier dans le domaine économique. Sur la base de l'Accord sur les relations bilatérales spéciales, la Serbie a coopéré de façon fructueuse avec la Republika Srpska, mais a, dans le même temps, mis tout en œuvre pour resserrer la coopération avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine, efforts qui ont donné des résultats remarquables.

Afin de promouvoir et d'approfondir cette coopération, des accords importants ont été conclus pendant la visite de S. E. M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la République de Serbie, les 13 et 14 septembre 2012. À cette occasion, il a notamment été convenu que les Ministres des affaires étrangères des deux pays élaboreraient une liste des questions en suspens devant être réglées, recenseraient les domaines de coopération les plus importants et prendraient des mesures concrètes pour relancer d'urgence les activités de la Commission mixte pour la coopération économique et du Conseil interétatique de coopération. Les modalités opérationnelles de ce processus ont été fixées à l'occasion des consultations politiques tenues, le 5 novembre 2012, entre le Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères de la République de Serbie et le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine. La visite de S. E. M. Vjekoslav Bevanda, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, prévue à la fin de l'année, devrait donner un nouvel élan au renforcement de la coopération bilatérale entre nos deux pays.

En participant activement aux initiatives régionales, dont elle préside d'ailleurs un très grand nombre, la République de Serbie a confirmé son attachement au renforcement de la coopération régionale. La coopération fructueuse avec la Bosnie-Herzégovine dans le cadre du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est, de l'Initiative de l'Europe centrale, du Conseil pour la coopération régionale et de l'Initiative pour la région adriatique et ionienne, entre autres, contribue au renforcement des relations de bon voisinage et à l'édification d'un avenir européen.

Je tiens à souligner que la Serbie reste pleinement attachée à un règlement juste, global et durable du problème des réfugiés. Je rappelle l'importance de la Conférence internationale des donateurs en faveur de solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées, organisée en avril à Sarajevo. Cette Conférence a été un excellent exemple de la bonne coopération entre les quatre pays de la région – la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie – qui a permis de jeter les bases de solutions durables aux problèmes de logement des réfugiés, avec l'assistance des organisations internationales et de la communauté de donateurs. Si les fonds nécessaires manquants sont trouvés, le règlement de ce problème contribuera de toute évidence à la promotion des relations de bon voisinage et à l'instauration d'une stabilité et d'une réconciliation durables dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je salue également la présence de S. E. M. Valentin Inzko, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercie de son exposé et de son rapport (voir S/2012/813).

La Croatie s'associe à la déclaration de l'Union européenne qui sera prononcée sous peu. Je voudrais toutefois faire une déclaration à titre national.

Le développement de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État pleinement opérationnel et en voie de devenir membre de l'OTAN et de l'Union européenne est non seulement un objectif que la Croatie appuie fermement et continuera de soutenir, mais également un élément essentiel à la stabilité de l'Europe du Sud-Est.

La Croatie déplore que, 17 ans après la guerre, l'intégrité territoriale et le cadre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine soient toujours remis en cause. En conséquence, plutôt que d'aborder aujourd'hui les progrès de la Bosnie-Herzégovine concernant le Plan d'action pour l'adhésion de l'OTAN et l'ouverture et la clôture des chapitres des négociations relatifs à l'adhésion à l'Union européenne, nous sommes tenus de lutter contre des tendances séparatistes et l'obstruction de processus démocratiques.

La Bosnie-Herzégovine peut envisager un avenir en tant que membre de la communauté euro-atlantique, en tant qu'État européen moderne fondé sur une solide démocratie et doté d'une économie viable et compétitive, et en tant qu'État doté d'un système politique spécifique. Sous de nombreux aspects, ce système, qui trouve son origine dans l'Accord de paix de Dayton, s'appuie sur une représentation ethnique qui entend respecter une égalité réelle entre les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine. Cette égalité est la clef d'un bon équilibre ethnique entre ses citoyens, ainsi que de la stabilité et de la capacité de fonctionner du pays. Cela est, et le restera dans un avenir proche, une condition sine qua non de la vie politique, économique et culturelle de la Bosnie-Herzégovine.

Néanmoins, la loi électorale actuelle ne permet pas de garantir une telle égalité. Les Croates de Bosnie-Herzégovine constituent, certes, la population la moins nombreuse, ils sont néanmoins un peuple constitutif du pays. Ne pas respecter leur droit d'élire eux-mêmes leurs représentants politiques est dangereux non seulement pour leur existence politique mais aussi pour l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. Cela serait tout aussi préjudiciable si les deux autres peuples constitutifs n'étaient pas en mesure d'élire leurs véritables représentants.

Cela dit, il convient de souligner que la Bosnie-Herzégovine est également un État formé de tous ses citoyens, indépendamment de leur appartenance ethnique ou de leurs croyances. De ce fait, elle doit appliquer l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdic et Finci*. Le fait que des citoyens bosniens qui n'appartiennent à aucun des trois peuples constitutifs soient victimes de discrimination dans le cadre du processus électoral, et que les Bosniaques et les Croates en Republika Srpska et les Serbes dans la Bosnie-Herzégovine subissent le même type de discrimination est le résultat de l'Accord de paix de Dayton. Nous appelons néanmoins les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à trouver une solution viable et durable à cette question. Nous considérons que l'objectif lié à cette question, qui constitue un élément clef de l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association conclu avec l'Union européenne, sera atteint prochainement.

S'agissant de l'état d'avancement du processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'OTAN, nous invitons les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à intensifier les efforts visant à mettre en œuvre l'accord politique conclu entre les six partis sur la question des biens militaires et à travailler de manière constructive pour l'appliquer sans plus tarder afin d'entamer dès que possible le premier cycle du Plan d'action pour l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine.

La Croatie souhaite établir un partenariat euro-atlantique avec la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes prêts à travailler en coopération étroite avec la Bosnie-Herzégovine sur toutes les questions liées à la future adhésion de la Croatie à l'Union européenne et à apporter à la Bosnie-Herzégovine un ferme appui politique et technique dans le cadre de ce processus d'intégration européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ionnis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Islande, pays candidats; l'Albanie, pays membre du

Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Je m'associe aux précédents orateurs pour saluer le retour au Conseil du Haut Représentant, Valentin Inzko, et l'assurer que nous l'appuyons, ainsi que son Bureau.

Il y a cinq semaines environ, la Bosnie-Herzégovine a organisé des élections locales qui, il convient de le noter, se sont déroulées dans de bonnes conditions, même si elles ont été reportées à Mostar. En outre, d'importants signes de progrès ont été observés au cours du premier semestre de 2012, avec le ferme appui de l'Union européenne. Cela prouve que des avancées sont possibles.

Néanmoins, la situation politique et économique demeure difficile en Bosnie-Herzégovine. L'absence de progrès dans la mise en œuvre de réformes politiques et économiques nécessaires, le recours constant à des discours de nature à créer des divisions, et des divisions profondes entre les partis politiques continuent d'entraver considérablement les efforts de ceux qui veulent que la Bosnie-Herzégovine soit un État stable, viable, multiethnique, prospère et uni qui coopère de manière pacifique avec ses voisins et s'engage résolument sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Nous encourageons par conséquent le Conseil de sécurité, ainsi que de l'Union européenne et d'autres acteurs qui œuvrent en ce sens, aussi bien sur le terrain qu'au sein de la communauté internationale, à faire savoir qu'il appuie les efforts des dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine.

La récente instabilité politique en Bosnie-Herzégovine, aussi bien au niveau de l'État que de la Fédération, a freiné la dynamique favorable à la mise en œuvre du programme de réforme. Suite aux élections municipales du 7 octobre, l'Union européenne a intensifié son dialogue avec les autorités du pays afin de souligner qu'il incombe aux dirigeants politiques de s'attaquer de manière constructive aux problèmes urgents d'aujourd'hui, notamment en ceux liés à l'état de droit, à l'économie, à l'emploi et à la protection sociale. Pour enregistrer des progrès crédibles en vue de régler ces questions, la Bosnie-Herzégovine doit avancer sur la voie de l'accession à l'Union européenne. Lors de leur visite conjointe à Sarajevo le 30 octobre, la Haute Représentante et Vice-Présidente de la Commission européenne, Mme Ashton, et la Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Clinton, ont toutes deux insister sur ces priorités et réaffirmé leur attachement à l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne estime qu'il est essentiel que la Bosnie-Herzégovine s'acquitte en priorité de ses obligations au titre de l'Accord de stabilisation et d'association intérimaire. Si elle ne le fait pas, le pays ne sera pas en mesure d'avancer sur la voie de l'intégration européenne qu'attendent ses citoyens et à laquelle ils ont droit. La Bosnie-Herzégovine doit notamment d'urgence harmoniser sa Constitution avec la Convention européenne des droits de l'homme et appliquer l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdic et Finci*. L'Union européenne pourra alors se prononcer sur l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association, ouvrant ainsi la voie à d'autres mesures, y compris une demande crédible d'adhésion à l'Union européenne.

L'Union européenne encourage vivement la Bosnie-Herzégovine à faire des progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route qui a fait l'objet d'un accord entre les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre du dialogue de haut niveau sur le processus d'adhésion à l'Union européenne. Le rôle de la feuille de route est de faciliter la mise en œuvre des conditions clefs que la Bosnie-Herzégovine doit remplir pour devenir membre de l'Union européenne. L'Union européenne se félicite également de la décision de suspendre la supervision internationale du district de Brcko prise lors de la dernière réunion du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en mai et de la fermeture, qui a suivi, du Bureau du Haut Représentant à Brcko, le 31 août.

Depuis septembre 2011, l'Union européenne a renforcé sa présence politique en Bosnie-Herzégovine afin d'aider le pays dans sa progression vers l'adhésion à l'Union européenne. L'Union européenne est désormais représentée par une présence unique de l'UE sur le terrain, soit le Représentant spécial et Chef de la délégation de l'UE, qui s'emploie à apporter un appui à la Bosnie-Herzégovine pour toutes les questions relatives à l'UE. Elle a renforcé sa présence en 2012, y compris sur le terrain, en ouvrant des bureaux régionaux à Mostar et Brcko et en agrandissant son bureau régional à Banja Luka. Le Représentant spécial et Chef de la délégation de l'UE fournit également au Commandant de la Force de l'UE des orientations politiques sur les questions militaires qui ont une dimension politique locale, en

particulier pour des opérations sensibles et les relations avec les autorités locales et les médias locaux.

L'Union européenne continue aussi d' aider la Bosnie-Herzégovine à faire des progrès dans le domaine de la sécurité. Bien que, sur le plan de la sécurité, la situation soit restée calme et stable et que les autorités de Bosnie-Herzégovine aient été jusqu'à présent capables de faire face aux menaces à la sécurité, les ministres ont confirmé le mois dernier que l'Union européenne était prête à faire en sorte que l'opération Althea de la Force de stabilisation multinationale de l'Union européenne axe son action sur le renforcement des capacités et de la formation, tout en conservant les moyens de contribuer à la capacité de dissuasion des autorités de Bosnie-Herzégovine, le cas échéant, en continuant de jouer un rôle militaire exécutif pour appuyer les efforts de la Bosnie-Herzégovine visant à maintenir un climat de sûreté et de sécurité, dans le cadre d'un nouveau mandat des Nations Unies.

Parallèlement, en signe de progrès, l'Union européenne a mis fin aux opérations de sa Mission de police le 30 juin. Nous restons toutefois déterminés à apporter notre concours dans le domaine de l'état de droit et avons créé une section chargée du maintien de l'ordre au sein du bureau de l'UE. Nous continuons aussi d'apporter une aide considérable à la préadhésion.

Dans le contexte de la stratégie globale de l'UE pour la Bosnie-Herzégovine, nous attendons avec intérêt de poursuivre dans l'instance appropriée les discussions avec les autres membres de la communauté internationale sur la reconfiguration de la présence internationale et demandons aux autorités de Bosnie-Herzégovine de réaliser les objectifs et les conditions requises pour la fermeture du Bureau du Haut Représentant.

L'Union européenne tient à rappeler encore une fois son ferme attachement à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni. Nous restons prêts à fournir l'assistance nécessaire pour appuyer les progrès de la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration européenne. C'est cette approche et cette perspective européenne qui permettront au pays d'avancer dans son programme de réforme, vers la stabilité, le développement, et l'adhésion à l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.